

Compte- rendu du conseil municipal du mercredi 13 juin 2018

Présents : 12 sur 14. Alain Collonjon et Christophe Viboud absents excusés.

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30 en session ordinaire.

Tous les chapitres de l'ordre du jour ont été abordés :

Subventions aux associations : Les superbes parcours réalisés en championnat de France par l'Amicale Boules, tant en quadrette qu'en doublette ou tête à tête, nous conduisent à revoir à la hausse notre participation exceptionnelle aux frais de déplacement des joueurs. Cette « rallonge » s'élève à 90 €, (pour un total de 240 €, soit 30 € par joueur). Par ailleurs, les subventions accordées aux associations l'an dernier ont été reconduites, à savoir :

ACCA :	190 €
Boules :	240 € (dont 100 € pour participation aux TAP)
Centre Culturel de Goutelas :	140 €
CERF	140 €
Classards :	140 €
Comité des Fêtes	210 € (en suspens)
Fardelets :	140 €
FNACA :	60 €
Foot (ESCM) :	140 €
Gym volontaire :	140 €
Ludothèque :	85 €
Pompiers :	105 €
Sou des Ecoles :	215 €

Il faut noter la disparition de l'association du Tennis, et la mise en suspens, éphémère nous l'espérons, du Comité des Fêtes.

Voirie : un des sujets évoqués au dernier conseil municipal était le déclassement éventuel de 5 km de voies communales dans le but de réajuster notre contribution à Loire-Forez (CLECT). Nous avons reçu depuis une réponse de l'administration à nos questions sur les montants attribués pour nos DGF et DSR. Tous comptes faits, l'incidence de cette modification se monte à seulement 1 900 €. Mais nous devons tenir compte que certains travaux seraient désormais à notre charge. Mise aux voix à bulletin secret, cette proposition est rejetée (3 voix pour, 8 contre et 1 abstention).

Concours de pétanque des élus : il se déroulera le 1^{er} septembre à Chamboeuf. 3 équipes représenteront Marcoux, avec l'objectif bien sûr de faire mieux que l'an dernier où nous ne nous étions inclinés qu'en finale.

P.L.U. : de la dernière réunion avec les PPA (personnes publiques associées), le 24 mai, il ressort que nous devons nous plier à de nouvelles contraintes. Les surfaces disponibles à la construction pour les 10 prochaines années se réduisent comme peau de chagrin. La réponse qui nous est fournie (à peine plus d'1 ha), ne peut nous satisfaire, et nous sommes repartis pour de nouvelles négociations avec Loire-Forez, le SCOT et la Chambre d'Agriculture, en espérant un résultat plus satisfaisant avant l'ouverture de l'enquête publique. La décision finale reviendra au préfet, à la suite de quoi nous déciderons de renoncer ou non au PLU.

Point sur les travaux des bâtiments communaux : Le bâtiment vers l'école a été démoli. La dalle destinée à recevoir le monument aux morts doit être coulée cette semaine.

Equipements pour vidéo-projection : la décision est prise de faire l'acquisition d'un vidéo-projecteur, d'un écran fixe à enrouleur électrique pour la Salle des Fêtes et d'un écran mobile

Questions diverses :

Vente d'une parcelle de terrain à Mr et Mme Brunel : l'enquête publique est désormais ouverte. Elle sera close le 29 juin.

Projet MARPA : La commune de Marcilly nous propose de se joindre à nous pour porter ce projet. Cette possibilité est désormais à l'étude.

Cantine : le contrat avec ELIOR a été résilié pour la prochaine année scolaire. Un nouveau contrat a été signé avec A.P.I. Il prendra effet au 1^{er} septembre.

Comité des Fêtes : Une réunion de la dernière chance est programmée pour le 14 juin. A la suite de celle-ci, nous saurons si la Fête Patronale pourra avoir lieu ou non cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.